



**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MANCHE**

Association Loi 1901  
Siège social : Promenade des Ports  
50000 SAINT LO

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MANCHE**

Association Loi 1901  
Siège social : Promenade des Ports  
50000 SAINT LO

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

---

Conformément aux statuts de votre association, les "*coopératives scolaires*" et les "*foyers coopératifs affiliés*" sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*".

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 534,43 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 0,55 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

---

### 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Boulogne, le 14 janvier 2010

**AUDIT FRANCE**

*Commissaire aux comptes*

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Willi', is written over a horizontal blue line.

**BILAN DE L'ASSOCIATION**

**OCCE DE LA MANCHE (50)**

ACTIF	31.08.2009			31.08.2008	PASSIF	31.08.2009	31.08.2008
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	121,96	121,96			Fonds associatif	81 805,67	59 156,75
Terrains					Report à nouveau	739 665,96	693 947,89
Constructions					Résultat de l'association	53 951,82	70 162,79
Installations et matériels d'activités	1 866,96	1 778,79	88,17	141,97	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Autres immobilisations corporelles	4 861,18	4 094,67	766,51	1 268,19	Subventions d'investissement		
Immobilisations en cours					<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>875 423,45</b>	<b>823 267,43</b>
Prêts OCCE					<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Titres immobilisés					Provisions pour risques		
Autres prêts					Provisions pour charges	4 145,36	3 285,66
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 850,10</b>	<b>5 995,42</b>	<b>854,68</b>	<b>1 410,16</b>	<b>TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>	<b>4 145,36</b>	<b>3 285,66</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	541,98		541,98	36,80	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE	395,66		395,66	1 829,88	Fournisseurs	3 448,80	3 285,12
Autres créances (dont erreurs débitrices)	534,43		534,43	32,13	Dettes fiscales et sociales	5 884,48	5 141,08
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE		
Disponibilités	889 351,37		889 351,37	836 864,49	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	414,63	1 332,66
Charges constatées d'avance	1 638,60		1 638,60	138,49	Produits constatés d'avance	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>892 462,04</b>		<b>892 462,04</b>	<b>838 901,79</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 747,91</b>	<b>13 758,86</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>899 312,14</b>	<b>5 995,42</b>	<b>893 316,72</b>	<b>840 311,95</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>893 316,72</b>	<b>840 311,95</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

*OCCE DE LA MANCHE (50)*

COMPTE DE RESULTAT	2008/2009	2007/2008
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>		
Cotisations perçues	273 352,75	261 869,11
Ventes de produits pour cessions	536 879,09	502 975,02
Prestations de service et animations	209 764,57	196 998,52
Subventions d'exploitation	618 285,72	555 917,23
Produits divers de gestion courante	117 540,91	116 139,94
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 755 823,04</b>	<b>1 633 899,82</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>		
Achats de fournitures à céder	360 703,96	353 740,06
Variation des stocks de fournitures à céder	-505,18	-36,80
Achats de fournitures administratives	780,49	1 095,25
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 170 196,54	1 057 966,36
Impôts et taxes	386,00	358,00
Salaires bruts	20 950,84	22 186,13
Charges sociales	7 358,62	7 495,78
Autres charges	138 308,75	129 675,13
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	44 107,50	41 155,76
Dotations aux provisions	859,70	770,66
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 743 147,22</b>	<b>1 614 406,33</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>12 675,82</b>	<b>19 493,49</b>
<b><i>PRODUITS FINANCIERS</i></b>		
Produits autres valeurs mobilières		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	11 331,76	31 427,62
Reprises sur provisions		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>11 331,76</b>	<b>31 427,62</b>
<b><i>CHARGES FINANCIERES</i></b>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>11 331,76</b>	<b>31 427,62</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>24 007,58</b>	<b>50 921,11</b>
<b><i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i></b>		
Sur opérations de gestion	78 696,58	75 101,70
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>78 696,58</b>	<b>75 101,70</b>
<b><i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i></b>		
Sur opérations de gestion	48 752,34	55 860,02
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>48 752,34</b>	<b>55 860,02</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>29 944,24</b>	<b>19 241,68</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>53 951,82</b>	<b>70 162,79</b>

***TOTAL DES PRODUITS***

***1 845 851,38***

***1 740 429,14***

***TOTAL DES CHARGES***

***1 791 899,56***

***1 670 266,35***

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LA MANCHE (50)

Du bilan de l'association, avant répartition, de l'exercice clos le 31 août 2009. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	précédent
Total du bilan :	893 316,72 €	840 311,95 €
Résultat de l'exercice :	53 951,82 €	70 162,79 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	232	235
dont coopératives et foyers agrégés :	232	235
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	27 336	27 155

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la première fois en 2008/2009, les heures de bénévolat des mandataires liées à la gestion administrative de la coopérative scolaire ont été recensées à partir des comptes rendus d'activité statutaire renseignés.

Ainsi, les heures de bénévolat déclarées par les mandataires en 2008/2009 s'élèvent à 2 672 heure(s) soit un équivalent temps plein de 1 personne(s).

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement. En conséquence :

- Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens.
- Les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs.
- Les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. En conséquence :

- Les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- Les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- Les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives n'ont pas été annulées. Ces opérations concernent principalement :

- Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- Les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- Les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires n'ont pas été éliminées, car jugées non significatives.

A titre d'information, les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives : elles s'élèvent en 2008/2009 à 44 718 € soit environ 2,50% du total des charges de l'exercice.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**4. NOTES SUR LE BILAN**

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	53 951,82	{	1 841,26 pour le siège départemental
		{	52 110,56 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	534,43	{	0,00 pour le siège départemental
		{	534,43 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans	6		C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	414,63	{	414,08 pour le siège départemental
		{	0,55 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans	3		C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	889 351,37	{	98 108,73 pour le siège départemental
		{	791 242,64 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 410,53 par C.R.F. agrégé.

**5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	44 107,50	{	555,48 pour le siège correspondant à la dotation aux amortissements
		{	43 552,02 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements effectués par les coopératives
soit en moyenne environ			187,72 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	1 845 851,38	{	89 533,99 pour le siège départemental
		{	1 756 317,39 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 570,33 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	1 791 899,56	{	87 692,73 pour le siège départemental
		{	1 704 206,83 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 345,72 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			224,61 par C.R.F. agrégé.

**6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION**

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par un Ministère		
Personnel détaché par la Fédération	1,0	1,0
Contrats aidés		
Régime général	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>

**7. AUTRES INFORMATIONS**

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	210	209
CRF contrôlés sur pièces par le siège départemental	6	5
Coopératives participant à la mutualisation de la trésorerie	203	205
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4 séances + 18 form. indiv.	2 séances + 27 form. indiv.
Participants aux séances de formation (estimation)	33 (15 + 18)	32 (5 + 27)

**BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL**

**OCCE DE LA MANCHE (50)**

ACTIF	31.08.2009			31.08.2008	PASSIF	31.08.2009	31.08.2008
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	121,96	121,96			Fonds associatif	81 805,67	59 156,75
Terrains					Résultat de l'exercice (siège de l'association)	1 841,26	22 648,92
Constructions					<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Installations et matériels d'activités	1 866,96	1 778,79	88,17	141,97	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 861,18	4 094,67	766,51	1 268,19	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>83 646,93</b>	<b>81 805,67</b>
Immobilisations en cours					<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Titres immobilisés					Provisions pour charges	4 145,36	3 285,66
Autres prêts					Fonds dédiés sur subventions		
Dépôts et cautionnements							
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 850,10</b>	<b>5 995,42</b>	<b>854,68</b>	<b>1 410,16</b>	<b>TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>	<b>4 145,36</b>	<b>3 285,66</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	541,98		541,98	36,80	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers					Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE	395,66		395,66	1 829,88	Fournisseurs	3 448,80	3 285,12
Autres créances					Dettes fiscales et sociales	5 884,48	5 141,08
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE		
Disponibilités	98 108,73		98 108,73	95 423,59	Autres dettes	414,08	1 321,39
Charges constatées d'avance	1 638,60		1 638,60	138,49	Produits constatés d'avance	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>100 684,97</b>		<b>100 684,97</b>	<b>97 428,76</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 747,36</b>	<b>13 747,59</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>107 535,07</b>	<b>5 995,42</b>	<b>101 539,65</b>	<b>98 838,92</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 539,65</b>	<b>98 838,92</b>

**COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL  
OCCE DE LA MANCHE (50)**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2008/2009</b>	<b>2007/2008</b>
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>		
Cotisations perçues	45 042,84	44 143,00
Ventes de produits pour cessions	10 363,50	9 428,00
Prestations de service et animations	1 076,30	1 136,30
Subventions d'exploitation	18 903,92	15 910,26
Produits divers de gestion courante	361,15	
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>75 747,71</b>	<b>70 617,56</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>		
Achats de fournitures à céder	8 556,02	7 261,70
Variation des stocks de fournitures à céder	-505,18	-36,80
Achats de fournitures administratives	780,49	1 095,25
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	36 376,45	31 098,27
Impôts et taxes	386,00	358,00
Salaires bruts	20 950,84	22 186,13
Charges sociales	7 358,62	7 495,78
Autres charges	11 702,84	9 060,00
Dotations aux amortissements	555,48	562,58
Dotations aux provisions	859,70	770,66
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>87 021,26</b>	<b>79 851,57</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-11 273,55</b>	<b>-9 234,01</b>
<b><i>PRODUITS FINANCIERS</i></b>		
Produits autres valeurs mobilières		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	11 151,76	27 511,06
Reprises sur provisions		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>11 151,76</b>	<b>27 511,06</b>
<b><i>CHARGES FINANCIERES</i></b>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>11 151,76</b>	<b>27 511,06</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-121,79</b>	<b>18 277,05</b>
<b><i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i></b>		
Sur opérations de gestion	2 634,52	6 181,72
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 634,52</b>	<b>6 181,72</b>
<b><i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i></b>		
Sur opérations de gestion	671,47	1 809,85
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>671,47</b>	<b>1 809,85</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>1 963,05</b>	<b>4 371,87</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>1 841,26</b>	<b>22 648,92</b>

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2009, dont le total est de 101 539,65 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 1 841,26 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	121,96			121,96
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 866,96			1 866,96
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	4 726,78			4 726,78
Mobilier de bureau	134,40			134,40
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>6 850,10</b>			<b>6 850,10</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	121,96			121,96
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 724,99	53,80		1 778,79
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel bureau informatique	20%	3 458,59	501,68		3 960,27
Mobilier de bureau	20%	134,40			134,40
<b>Total</b>		<b>5 439,94</b>	<b>555,48</b>		<b>5 995,42</b>

#### 2. Immobilisations financières

Néant

### 3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

• Cahiers de comptabilité générale ( 35 x 1,60 € )	56,00
• Agendas coopératifs « Cycle 2 » ( 128 x 1,67 € )	213,76
• Livrets du Maître « Cycle 2 » ( 9 x 3,33 € )	29,97
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » ( 156 x 1,19 € )	185,64
• Livrets du Maître « Cycle 3 » ( 17 x 3,33 € )	<u>56,61</u>
	<b>541,98</b>

### 4. Avances et acomptes versés

Néant

### 5. Coopératives et usagers divers

Néant

### 6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

• Fédération Nationale - Remboursement CAC 2008/2009	1 895,66
• Fédération Nationale - Don solidaire voté au CA du 27/05/2009	<u>- 1 500,00</u>
<b>Fédération Nationale</b>	<b>395,66</b>

### 7. Autres créances

Néant

### 8. Valeurs Mobilières de Placement

Néant

### 9. Disponibilités

• La Banque BPO	16 400,61
• La Banque Postale	71 419,01
• Intérêts courus à recevoir – Mutualisation La Banque Postale	10 223,96
• Intérêts courus à recevoir – Mutualisation BPO	<u>65,15</u>
	<b>98 108,73</b>

### 10. Charges constatées d'avances

• Fédération Nationale - Don solidaire constaté d'avance	1 500,00
• France Telecom - Abonnements payés d'avance	21,87
• MAIF - Assurances payées d'avance	<u>116,73</u>
	<b>1 638,60</b>

## III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propre

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

### 2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel	3 285,66	859,70		4 145,36
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 285,66</b>	<b>859,70</b>		<b>4 145,36</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>3 285,66</b>	<b>859,70</b>		<b>4 145,36</b>

Dotations / reprises d'exploitation 859,70

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 859,70**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 3. Fonds dédiés

Néant

### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

### 5. Avances et acomptes reçus

Néant

### 6. Fournisseurs

- Audit France - Honoraires 2008/2009 - Facture non parvenue 3 348,80
  - Journaux Officiels - Dépôt des comptes 2006/2007 et 2007/2008 - Facture non parvenue 100,00
- 3 448,80**

### 7. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés 2 658,58
  - Urssaf 1 273,72
  - Assedic 256,20
  - Retraite complémentaire 412,66
  - Retraite des cadres 50,46
  - Prévoyance 12,44
  - Prévoyance des cadres 24,14
  - Charges sociales sur congés payés 929,61
  - Formation professionnelle Uniformation 266,67
- 5 884,48**

### 8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

### 9. Autres dettes

- Inspection Académique de la Manche - Photocopies 2008/2009 - Charge à payer 200,00
  - BPO - Frais de Gestion Mutualisation - 3<sup>ème</sup> trimestre - Charge à payer 28,25
  - France Telecom – Consommations Août 2009 - Charge à payer 12,58
  - Coopérative scolaire de St Quentin sur le Homme - Changement Compte - Solde à reverser 173,25
- 414,08**

### 10. Produits constatés d'avances

- Conseil Général de la Manche – Subvention 2009/2010 **4 000,00**

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	27 336	27 155
Cotisation nationale par coopérateur	0,81 €	0,76 €
Cotisation départementale par coopérateur Enfant	0,76 €	0,79 €
Cotisation départementale par coopérateur Adulte	2,54 €	2,54 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>45 042,84</b>	<b>44 143,00</b>
Cotisations versées à la Fédération	22 142,16	20 637,80
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>22 142,16</b>	<b>20 637,80</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention du Conseil Général	4 000,00	4 000,00
Subvention de l'Agence de l'Eau - Classes d'eau	9 180,00	9 180,00
Subvention SIGAS pour l'école de Baudre	2 000,00	0,00
Autres subventions - Fédération Nationale OCCE	3 723,92	2 730,26
<b>TOTAL</b>	<b>18 903,92</b>	<b>15 910,26</b>
Dont versées aux coopératives	11 000,00	9 000,00

### 3. Produits exceptionnels

- Don du Président de l'Association – Abandon de frais (5 280 kms) 1 541,76
  - Don de la Vice-Présidente de l'Association – Abandon de frais (1 456 kms) 425,00
  - OCCE 14 - Participation pour projet THEA - Compagnie Dodeka 228,50
  - Franck Achard - Restitution de la somme remboursée par erreur une 2<sup>ème</sup> fois 205,80
  - BPO - Contre-passation de l'erreur sur frais de gestion du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 107,86
  - France Telecom - Remboursement Installation Ligne prélevée par erreur une 2<sup>ème</sup> fois 97,80
  - Produits exceptionnels divers 27,80
- 2 634,52**

#### 4. Charges exceptionnelles

• Compagnie Dodeka - Projet THEA - Paiement de la somme due par l'OCCE 14	228,50
• Franck Achard - Remboursement de frais - Réglés une 2 <sup>ème</sup> fois par erreur	205,80
• BPO - Erreur sur frais de gestion de la mutualisation du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008	107,86
• France Telecom - Installation Ligne prélevée par erreur une 2 <sup>ème</sup> fois	99,00
• Produits exceptionnels divers	<u>30,31</u>
	<b>671,47</b>

### V - AUTRES INFORMATIONS

#### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

#### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

#### 3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 et son avenant n°117 du 9 juin 2008 instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 20 heures par an par salarié de 2005 à 2008, et à hauteur de 21 heures à partir de janvier 2009, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 121,38 heures (82,28 heures pour Christine Thiébot et 39,10 heures pour Vincent Gosselin).

#### 4. Mise à disposition et bénévolat

##### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

L'association bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection Académique de la Manche, de locaux (environ 40 m<sup>2</sup>) dépendant de l'Annexe de l'Inspection situés Promenade des Ports à Saint-Lô (Convention du 01/01/2000 et Avenant du 01/10/2008).

##### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 360 heures de travail valorisées à 9 900,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

#### 5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

#### 6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **La banque postale :**

Une mutualisation des comptes postaux des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque Postale (convention du 03/12/1999 approuvée par le Conseil d'Administration du 22/09/1999). La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de deux comptes :

- un compte « *centralisateur* » n° 0606200S035 mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré ;

- un compte « *titres* » n° 3S350606200 001D (alimenté par le compte centralisateur).

Les SICAV sont vendus avant chaque clôture afin de pouvoir dégager les produits financiers de l'exercice.

Ces deux comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés	176	178
Solde des comptes mutualisés au 31/08	710 825,85	634 164,69
Montant des intérêts perçus (avant frais)	10 223,96	25 992,70
Montant des frais de gestion	6,00	1 074,00
Montant des intérêts nets perçus	<b>10 217,96</b>	<b>24 918,70</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **La banque BPO :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque BPO (convention du 26/06/2003) approuvée par l'assemblée générale du 12/02/2003. La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir » (n°13019006003), centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous forme de FCP et, d'un compte « *épargne* » n°11051052453, reflet du compte « miroir ». Les FCP sont vendus avant la fin de chaque trimestre afin de pouvoir dégager les produits financiers. Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés	30	29
Solde des comptes mutualisés au 31/08	68 408,56	38 146,50
Montant des intérêts perçus (avant frais)	927,80	1 518,36
Montant des frais de gestion	122,07	107,78
Montant des intérêts nets perçus	<b>805,73</b>	<b>1 410,58</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%